Grande Épicerie Parisienne

LIBOZ

9, Rue du Chemin-de-Fer. — NANTERRE

SPÉCIALITÉ DE VOLAILLES & GIBIERS

GRAND ASSORTIMENT

DE FRUITS & PRIMEURS

Les Jeudis et Dimanches

BOULANGERIE

BOISSET

21, Rue de Saint-Germain. NANTERRE

Pains Français, Viennois et de Gruau. Pains de Fantaisie et Croissants

ON PORTE A DOMICILE

CARRIÈTE A SABLE DES GUILLERETS

LOCATION DE WAGONNETS

A. PAILLOT

34, Rue du Chemin-de-Fer, 34

NANTERRE

CHARCUTERIE de la POSTE

Maison

P. BOUTELLIER

2, Rue du Marché, Nanterre

A LA RENOMMÉ DU BON BOUDIN

PATISSERIE RESTAURANT

Fondée en 1840

Ancienne Maison GAUTIER

L. TRAGIN

37, Rue Saint-Germain. — NANTERRE

GLACES & PETITS-FOURS

DINERS POUR LA VILLE

Salons pour Noces de 250 Couverts

F. GIROUX

Marchand de Chevaux

NANTERRE

20, Rue Sadi-Carnot, 20

E. MELLEUX

Entrepreneur de Serrurerie

5, Rue de Courbevoie, 5

NANTERRE *(Seine)*

SERRURERIE EN BATIMENTS

Charpentes en Fer

GRILLES & VÉRANDAHS

AU JAMBON D'YORK

Charcuterie Parisienne

J. SERGENT

5, Rue du Chemin-de-Fer, 5

NANTERRE

Spécialité de Pâtés de Gibiers et de Volailles

Saucissons de Lyon, de Lorraine et d'Arles

COMMANDES A DOMICILE

Location de Rails et Wagonnets

ENTREPRISE DE TRANSPORTS

& BESTIAUX

Louis DUPONT

Terre Végétale, Fumier, etc.

SABLE & CAILLOUX

Mignonette et Gros Graviers

9, RUE GAMBETTA, 9

NANTERRE

A VENDRE petite **VACHE** bretonne, acclimatée, faisant veau dans une huitaine de jours. — S'adresser, 13, avenue de Paris, à Rueil.

COULEURS, VERNIS & PRODUITS CHIMIQUES

Mon BEURET

RUEIL (S.-&-O.)

9, rue du Château

Pyrhêtre extra, Naphtaline, Acide borique, etc

Se recommande par la qualité de ses marchandises et la modicité de ses prix

---

A VENDRE une **MACHINE à vapeur** de 8 chevaux. — S'adresser au bureau du journal.

CONTENTIEUX

DE PASSY

22, Rue Duban, Place de Passy

Charles POULLÉ

Avocat

Ancien Magistrat

PROCHAINEMENT OUVERTURE

de l'**Annexe de Nanterre, Maison TRAGIN, 37, rue Saint-Germain,** les *Lundi et Jeudi, de 9 h. du matin à midi*, et par correspondance.

Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations

REPRÉSENTATION EN JUSTICE DE PAIX

Recouvrements à forfait

Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'Immeubles et de Fonds de Commerce

---

A LOUER

de suite

28, avenue de Rueil. Nanterre

UNE

MAISON D'HABITATION

élevée sur sous-sol et cave, composée de: vestibule, grande salle à manger, grande cuisine, bureau; au 1er étage, 3 chambres et 1 cabinet; au 2e étage, 1 chambre, 2 grands greniers parquetés; dépendances pouvant servir d'ateliers, écurie, remise. 30 m. de long sur 4 m. 35. Buanderie, salle de bains.

LA

MENTHOLÉINE

Désinfectant, Aromatique & Antiseptique

S. KUHN

13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre, qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréable.

La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa *non-toxicité*; son emploi est absolument sans danger.

La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.

La Mentholéine peut être employée soit en sel, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.

La Mentholéine est le plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.

Toutes ces qualités réunies font que **la Mentholéine** est supérieure à tous les désinfectants connus.

MODE D'EMPLOI

1° **Appartements.** — Mettre dans une coupe une cuillère à bouche de *Mentholéine* et laisser évaporer; renouveler chaque semaine Ne pas jeter le sel ancien, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des éviers.

2° **Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc.** — Faire dissoudre deux cuillerées à bouche de *Mentholéine* dans un litre d'eau et arroser avec cette solution.

3° **Caisses à linge, Eviers, Water-Closets, Boites ménagères, etc.** — Répandre une cuillère à bouche de *Mentholéine*.

4° **Chambres de Malades** — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillerées de *Mentholéine* et placer cette solution dans l'endroit le plus propice; mettre également quelques grammes de *Mentholéine* dans le lit.

5° **Ecuries, Etables, Poulaillers, etc.** — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de *Mentholéine* pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mieux garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

PRIX

La boite de 1 kilog. (brut) **4** fr. — La boite de 500 gr. (brut **2** fr. — La boite de 250 gr. (brut) **1** franc.

Avis — *Pour éviter les contrefaçons, exiger sur chaque boite la Marque de Fabrique*

EN VENTE CHEZ

M. HUBY, imprimeur, 36, rue St-Germain

NANTERRE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

EDMOND HUBY

36, Rue Saint-Germain. — NANTERRE — Rue Saint-Germain, 36

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES & D'IMPRESSIONS POUR LA PUBLICITÉ & LES ÉLECTIONS

exécutés avec la plus grande rapidité et à des prix très modérés

Imprimerie E. HUBY, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre et 22, rue de Maurepas, à Rueil

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 3. CINQ CENTIMES DIMANCHE 26 AVRIL 1896.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES

Un an..... 3 »

Réclames 1re, 2e et 3e page..... 0.40

Annonces 4e page..... 0.20

AVIS

CHERS LECTEURS,

Mon idée de la *Tribune libre* a été comprise, puisque j'ai reçu cette semaine différents articles, que je m'empresse de publier plus loin.

Je réitère de nouveau le petit programme que j'ai inséré dans mon premier numéro pour bien le faire comprendre.

Je désire ouvrir une *Tribune libre* où chacun puisse, sans s'occuper de questions personnelles, faire connaître ses idées, en acceptant la responsabilité de ses articles.

J'affirme et, du reste, la suite le prouvera, être et vouloir rester toujours complèment indépendant, dans les luttes entre personnalités de la commune.

Je veux pouvoir renseigner mes concitoyens, sur ce qui se passe, sans patronner ni prendre parti pour personne.

C'est-à-dire, pendant la période électorale qui commence, je publierai les programmes ou listes des divers candidats, sans parti pris ni commentaires, de même que, si ces programmes offrent prise aux critiques de certains, ils pourront les formuler, mais en termes mesurés et courtois, en signant leurs articles, non pas de pseudonymes, mais de leur nom, courageusement, car je n'admettrai jamais, qu'ayant quelque chose de juste ou de sensé à dire, on aie besoin de se cacher derrière quelqu'un et je ne servirai dans aucun cas, de paravent à personne.

Cependant j'accepterai de publier sans signature personnelle les articles qui ne seront qu' humoristiques; si j'étais par trop dur sur ce chapitre, j'empêcherai peut-être de bonnes idées de se faire jour, mais à condition, que les articles me seront apportés personnellement et que je pourrai faire connaître le nom de l'auteur aux personnes qui le désireraient.

Donc c'est bien entendu, j'offre l'emploi de ma tribune, gratuitement, à toute personne sans exception désirant faire des articles d'intérêt local ou général sous les conditions énumérées plus haut.

Le succès remporté par mon journal, m'encouragera à continuer les efforts faits pour le rendre attrayant et surtout utile à tous.

E. HUBY.

La Situation Politique

La parole est au Président de la République, en attendant qu'elle soit à la nation, ce qui ne saurait tarder.

Le conflit entre les deux Chambres, qui était à l'état de chrysalide, est maintenant à l'état parfait.

Ni l'une ni l'autre ne reculeront. Le Sénat s'est affirmé dans un sens; la Chambre s'est affirmée dans un sens contraire.

Notre constitution qui constituait deux pouvoirs égaux, n'avait pu se maintenir jusqu'à ce jour que grâce à la sagesse des hommes, qui passaient le temps à se faire des concessions. Il était évident que, le jour où l'accord ne se ferait plus, et où chacune des deux assemblées persisterait dans une opinion contraire, rien ne pourrait plus marcher.

Et nous en sommes là. Aussi ne voit-on pas bien à quel parti va se résoudre le président de la République.

Constituer un ministère modéré? Il n'y faut pas penser. La Chambre le mettra par terre une heure après sa constitution. Refaire un ministère radical ou, tout au moins un ministère de concentration, c'est un essai qui peut se tenter: mais la résolution votée par la Chambre rend sa situation bien difficile. Le Sénat l'accepterait peut-être momentanément, content de son apparent triomphe. Malheureusement la Chambre lui ayant donné d'avance mandat de reconnaître et de défendre la supériorité des droits du suffrage universel sur les droits du suffrage restreint, ne manquera pas de l'obliger à une action dans ce sens, qui lui fera une position de guerre contre le Sénat. On a beau retourner la question dans tous les sens, on ne voit guère moyen de s'en tirer sans une revision constitutionnelle et sans la réunion du Congrès.

Il y a bien la dissolution. Mais la dissolution c'est encore la revision. Car il faudrait être fou pour s'imaginer que la Chambre qui reviendrait ne serait pas encore plus ardente que celle-ci.

A quoi bon reculer pour mieux sauter? Le problème n'a qu'une solution et, à ne pas la voir, M. Félix Faure risque sa présidence. Il ne peut surmonter les difficultés de la situation qu'en appelant aux affaires un cabinet nettement revisionniste.

Il est fort douteux, d'ailleurs, qu'il trouve aisément des gens pour accepter le pouvoir dans les conditions actuelles. Vous me direz que des portefeuilles se placent toujours. Il est à croire cependant que ceux qu'ils pourraient tenter ne seraient guère capables de les tenir. On a donné à Félix Faure jusqu'à mardi; s'il n'a pas son idée et son plan préparé, je ne crois pas que ce délai soit suffisant. Or il est bien difficile qu'il ait prémédité quoi que ce soit, et que ce quoi que ce soit puisse se réaliser maintenant entre les deux ultimatums de la Chambre et du Sénat.

TRIBUNE LIBRE

MONSIEUR LE DIRECTEUR

du JOURNAL DE NANTERRE

J'ai lu votre journal et je vous demande de me laisser vous dire les réflexions qu'il m'a suggéré.

Votre programme est fort sage sans doute et au sujet des élections municipales prochaines je vous vois déjà écrivant déjà pour vos lecteurs ces bonnes paroles:

Vous êtes appelés mes chers concitoyens à élire prochainement votre Conseil municipal. Je vous engage à faire tous votre devoir d'électeurs et à le faire dans l'intérêt de la commune, dans votre propre intérêt.

Choisissez, leur direz-vous, des conseillers qui soient hommes d'honneur, qui aient le temps de s'occuper de vos intérêts et les capacités nécessaires pour le faire; des gens qui aient montré des capacités soit dans l'administration de leurs biens soit dans une administration publique soit aussi dans toute profession libérale ou commerciale où vos candidats aient montré de l'honnêteté et de l'intelligence pour vous inspirer la confiance qu'ils administreront de même les affaires de la commune qui sont les vôtres.

Le Conseil municipal n'est point une assemblée politique ou il faille consulter les opinions des candidats pour maintenir au pouvoir le gouvernement de votre choix. Le Conseil municipal est une simple administration des biens de la commune, de vos propres biens. Vous ne vous demanderez donc pas quelle est l'opinion politique de vos candidats; mais bien s'ils ont les qualités requises pour vous inspirer confiance et mériter vos suffrages.

Tout cela est fort sage mon cher Directeur, mais laissez moi vous dire que vous n'êtes pas dans le train! on écrivait peut-être ces choses au siècle dernier; mais aujourd'hui les intelligences se sont ouvertes au souffle du progrès et on n'y va pas par quatre chemins pour dire son fait à ses candidats ou à ses adversaires. On démasque l'âme noire ou les fourberies de chacun!

Savez-vous ce que je leur dirais à votre place? Eh! bien, je leur dirais à ces braves électeurs que dans notre siècle de progrès il n'en faut plus des hommes sages, intelligents, capables de remplir l'emploi d'administrateur. Je leur dirais: La bande à Bizot ce sont tous des canailles; la bande à Hennape, ce sont tous des assassins! bien pis encore, la bande à un autre ce sont tous des cléricaux! Il nous faut des républicains pur sang, des républicains qui en venant au monde aient tété du lait républicain. Il nous faut des incorruptibles qui sachent distinguer entre l'argent des républicains purs et de ceux qui ne le sont pas! Et quoiqu'on dise que l'argent n'a pas d'odeur, c'est une erreur l'argent des purs, comme le cadavre d'un vaincu sent bon!

Citoyens, leur dirais-je encore, il faut que les idées démocratiques radicales, socialistes, collectivistes, triomphent! Nommez qui vous voudrez, vos candidats sortiraient-ils de la police correctionnelle ou de Mazas, pourvu qu'ils aient affiché ces opinions avancées avec lesquelles on boucle un budget, on diminue les impôts, on rend une justice égale pour tous; avec lesquelles on fait la solidité des gouvernements et les bonnes administrations.

Voilà mon cher Directeur ce que je leur dirais à mes concitoyens; mais je crois bien que vous ne le ferez pas.

Un abonné.

ÉLECTEURS,

Nous sommes quinze du Conseil actuel qui nous présentons à vos suffrages.

Vous nous connaissez, nos actes parlent pour nous et vous savez:

Que nous avons scrupuleusement tenu les engagements pris par nous, il y a quatre ans.

Que notre premier acte a été d'édifier le marché sur son ancien emplacement;

Que nous avons toujours été des adversaires résolus de l'octroi;

Et que pas un seul instant il n'a été question de reconstruire notre vieille mairie;

Les huit autres candidats qui ont accepté de se joindre à nous vous sont également connus, ils acceptent également notre programme qui est celui-ci:

Tenir haut et ferme le drapeau de la République et de la Patrie;

Gérer par une administration sage et prévoyante, les affaires de la commune, au mieux de ses intérêts.

Repousser non seulement tout établissement d'octroi, mais demander aussi la révision de la loi de 1816, relative à l'octroi de la banlieue.

La prospérité de nos finances se traduit par une réserve importante qui, jointe aux ressources actuelles, nous permettra, sans augmentation d'impôts, de procéder à de grands travaux de viabilité, d'assainissement et d'hygiène.

Nous n'avons qu'une ambition:

Gérer sans parti-pris les intérêts de la commune.

Si vous voulez une administration libérale et équitable pour tous;

Si vous désirez une gestion sérieuse des finances de la commune;

Si vous réclamez des travaux sagement conçus et étudiés avec soin;

Vous nous donnerez vos suffrages et nous aurons à cœur de justifier votre confiance.

Vive la République!

Les Candidats

BIZOT, propriétaire, maire sortant.
BAUBY, propriétaire, premier adjoint sortant.
CELLIER (Jean-Baptiste), cultivateur deuxième adjoint.
BOUTELOUP, délégué cantonal, conseiller sortant.
BRESNU, négociant, conseiller sortant.
CELLIER (Jean-Pierre), cultivateur, conseiller sortant.
DELAHAYE (Denis), cultivateur, conseiller sortant.
EDDY aîné, propriétaire, conseiller sortant.
GUERIN, ancien percepteur, conseiller sortant.
JOURDENEAUD, propriétaire, conseiller sortant.
MOISE, ingénieur en chef, Compagnie de l'Ouest, conseiller sortant.
MOUSSARD (François), cultivateur, conseiller sortant.
PARISE, propriétaire, conseiller sortant.
PROUST, expert près des tribunaux, conseiller sortant.
VALDIN, industriel, conseiller sortant.
AUBERT, architecte.
BLANCHE, industriel.
BOIS-GLAVY, publiciste, propriétaire.
CŒUILLE, commis-greffier à la Maison Départementale.
GODEFROY, capitaine en retraite, ancien conseiller.
PELLETIER, employé de chemin de fer.
POIGNANT, négociant.
RICHARDIÈRE, propriétaire, ancien négociant.

Compte-rendu des réunions de la semaine

Des réunions ont eu lieu chaque soir au café de la Mairie ou chez Tragin.

M. Hennape, dans des causeries qui n'ont pas duré moins de deux heures, a passé en revue la période des 4 années du mandat des conseillers.

Depuis Décembre 1889, époque à laquelle M. Hennape avait donné sa démission de Maire, après son échec contre le citoyen député Boudeau, il laissait dans la Caisse de la Commune, une somme de **6173,80** liquide et *nette de tout passif*, dont ses *adversaires* lui ont donné *décharge*.

Pendant sa période administrative qui a duré *près de dix années* de grands travaux, notamment *les écoles de Filles, les Boulevards de la Seine et Thiers, la rue de la Mairie prolongée, le quartier* de la rue *Victor-Hugo* et autres ont été exécutés, plus trois maisons *achetées*, **le tout sans jamais augmenter les centimes additionnels** du Budget. Non seulement ces Dépenses ont été payées mais *l'emprunt de 76,000 fr.*, contracté sous l'administration de son prédécesseur se trouvait être remboursé le *31 Décembre 1889* par l'imposition extraordinaire des 0,147.

A cette époque les 0,14 centimes n'ayant plus *d'affectation spéciale*, ne devaient plus être perçus : *Les contribuables devaient être dégrevés de cette somme.*

Ils ont néanmoins été maintenus au Budget par la majorité du Conseil.

Après avoir fait remarquer qu'une commune présentant ainsi un excédant **fait fermer sa caisse aux subventions départementales**, M. Hennape ajoute que si, du solde brut en caisse indiqué par l'administration soit 72.478.82
on retranche les fonds spéciaux réservés pour les dépenses faites et à payer 31.416.08
il resterait disponible 41.062.74
Or on a encaissé *illégalement* 49.441.48
Il y aurait donc eu de ce fait un *Déficit* en caisse de 8378 fr. 744, si l'on n'avait pas employé un moyen détourné pour obtenir l'encaisse.

7134.10 perdus

Un autre fait, ajoute M. Hennape, vous fera voir avec quelle légèreté l'argent du public a été dépensé par le Maire.

De la séance du 11 Mars 1893, dit-il, *il résulte que les procès verbaux du Conseil Municipal de Nanterre relatent (page 550)* :

« Le Maire fait part d'une demande de résiliation du bail du sieur Plisson, locataire de la Maison communale, lequel en outre se basant sur la *violation de domicile* commis en son absence par l'adjoint Bauby, *violation de domicile constatée par un huissier*, réclame des dommages-intérêts évalués à 1400 fr.

Monsieur le Maire a été autorisé à régler l'affaire aux mieux des intérêts de la commune, soit en poursuivant l'exécution pure et simple au sujet du bail du 1er avril 1889 jusqu'à son expiration, **soit en le résiliant aux conditions qu'il jugera convenables**.

Tous pouvoirs lui étant donnés à cet effet. »

Il semble qu'en présence de cette délibération, M. le Maire qui, à cette époque avait une demande de location faite par une autre personne, devait traiter avec le locataire.

Il a préféré plaider pour essayer de couvrir son adjoint, alors qu'il savait le locataire insolvable et parti en Amérique.

De la pour la commune :

Perte de location	1893 année entière	1400
»	1894 »	1400
»	1895 »	1400
Réparations locatives payées		2558 60
Procès avoué		275 50
Procès avocat		100
		7134 10

Reste encore les frais de jugement et autres qui seront à payer par la commune, (l'ancien locataire étant insolvable et à l'étranger).

CANDIDATURES

M. Hennape s'adressant ensuite successivement aux Commerçants et Industriels, aux Employés, aux Ouvriers, aux Cultivateurs et aux professions libérales, traite des questions qui les intéressent directement et termine en leur faisant ressortir les avantages qu'ont leur groupe à être représenté dans le Conseil Municipal pour le bien du pays. Dans ces conditions, des candidatures sont proposées et acclamées.

Pleins pouvoirs sont donnés au Comité Républicain, émanation du groupe électoral de " l'Union des travailleurs ", pour élaborer la liste et le programme.

Il est décidé qu'une couronne au nom de Cassier mort à Madagascar sera déposée sur la tombe des soldats morts pour la patrie.

NOUVELLES LOCALES

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril 1896.

Président : M. BIZOT, maire
18 membres présents
M. BOUTELOUP est élu secrétaire.

Le Conseil,

Approuve, après lecture, le procès-verbal de la séance du 6 février 1896.

Nomme Rosière, pour l'année 1896, Mademoiselle Cochard, Constance-Marie.

Emet un avis favorable au payement des indemnités dues aux familles Vanier et Vandervin.

Approuve les conclusions du rapport de la commission de voirie, en votant l'établissement de 2 bouches d'eau rue Pascal, en autorisant l'acquisition du terrain Boux et en adoptant définitivement les plans de nouvelles rues qui lui sont soumis.

Emet le vœu que des communications souterraines soient établies le plus tôt possible entre le bois de Boulogne et le bois de Vincennes.

Emet le vœu que le tramway de Saint-Germain soit autorisé à continuer jusqu'à l'Etoile dans la soirée du 14 Juillet.

Emet un avis favorable à la demande de soutien de famille présentée par M. Papin.

Autorise l'installation d'une boîte aux lettres à proximité de l'ancien bureau de poste.

Donne acte de diverses communications.

Avant de lever la séance, M. le Maire prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

« Nous sommes à la fin de notre mandat, mais avant de nous quitter, permettez-moi, vous, mes chers collègues avec que j'ai toujours été en communauté d'idées, de vous remercier du concours que vous m'avez prêté, pour m'aider à mener à bien les affaires de la commune.

« Laissez-moi aussi être, encore une fois ici en séance publique, votre interprète, pour donner aux accusations portées contre nous, dont je ne recherche pas l'auteur et que je ne veux pas qualifier, le démenti le plus formel, le plus absolu, et pour les flétrir comme elles le méritent.

« Forts de notre conscience, certains d'avoir fait notre devoir, tout notre devoir, nous nous représentons encore ensemble devant les electeurs, et mettant le pays au-dessus de toutes ces choses, unis dans une même pensée, séparons-nous au cri de : Vive la République! »

A la fin de cette séance, M. H. conseiller municipal, a eu une altercation très vive avec plusieurs de ses collègues. N'ayant pas assisté personnellement à cette séance, il m'est impossible d'en parler plus longuement. Dorénavent, nous nous ferons un devoir d'y assister pour pouvoir renseigner complétement et impartielement nos lecteurs.

Commune de Nanterre, élection de 23 Membres du Conseil Municipal

Scrutin du Dimanche 3 Mai 1896
de 8 heures du matin à 6 heures du soir

DISTRIBUTION DES CARTES

Le Maire de la Commune de Nanterre prévient MM. les Electeurs que les cartes pour l'élection du 3 Mai 1896 seront délivrées à la Mairie, chaque jour, à partir du mercredi 29 Avril, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 2 Mai inclusivement.

Les cartes non retirées avant le 3 Mai pourront être réclamées, pendant toute la durée du scrutin, au lieu de vote.

Il sera mis à la disposition des Electeurs des bulletins blancs sur lesquels ils pourront par avance, inscrire leur vote.

LIEU DE VOTE

MM. les Electeurs voteront dans la grande salle de la Mairie.

SCRUTIN

Le scrutin sera ouvert le dimanche 3 Mai 1896, à 8 heures du matin et fermé, le même jour, à six heures du soir.

Le dépouillement des votes aura lieu immédiatement après la clôture du scrutin.

A Nanterre, le 23 Avril 1896.

Le Maire,
G. BIZOT.

Réunion publique

A 2 h. aujourd'hui, chez M. Tragin, 37, rue Saint-Germain.

Rendu compte de Mandat. - M. Hennape, conseiller municipal, rendra compte de son mandat.

La Fraternelle

Nous rappelons que la dernière soirée intime suivie de sauterie de la saison, que la Fraternelle offre à ses membres honoraires aura lieu aujourd'hui à 9 h. dans les salons de M. Tragin, 37, rue Saint-Germain, les quelques bribes des répétitions que nous avons pu entendre en allant aux différentes réunions électorales, nous permettent de présager que le concert sera des plus intéressants.

La semaine prochaine nous en publierons le compte-rendu.

Egout de la rue du Chemin de fer

Les travaux de construction de l'égout de la rue du Chemin de fer ont été adjugés à M. Fayaud, entrepreneur, à Saint-Denis, avec un rabais de 42 0/0.

Ces travaux commenceront aussitôt après la fête.

Montre Trouvé

Une petite montre en Or avec chainette a été trouvée par M. Eddy, ainé, en face son domicile, 36, avenue Henri-Martin. On peut la réclamer à la Mairie.

Fausse Alerte

Vendredi, à minuit un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Bonnefoy, boulanger, rue du chemin de fer, les pompiers s'empressèrent d'accourir en nombre.

Heureusement, ce n'était qu'une fausse alerte, le feu a été éteint presque aussitôt.

Chien trouvé

Mme Quirel, 34, route de Paris, a trouvé le mercredi 22 avril, près de sa demeure un petit chien blanc-griffon, ayant un simple collier de cuir. On peut le reconnaître à son œil droit, qui est couvert d'une taie.

Une noyée

On a retiré de la Seine, près du pont aux Anglais, le corps d'une jeune femme qui paraissait avoir séjourné une quinzaine de jours dans l'eau, elle était vêtue très convenablement, le linge était démarqué, devant l'absence de signes pouvant établir son identité le corps de cette femme a été conduit à la morgue.

Vol de Journaux

Madame Veuve Blarre a été samedi matin à 4 h. 172 victime d'un vol, on lui a dérobé 125 Petit Parisiens, le temps qu'elle descende, ces journaux avait disparu.

Comme il y a peu de voleurs à Nanterre, s'il y en a, Madame Blarre croit plutôt que c'est une farce qu'on lui a faite, dans tous les cas, elle est un peu forte.

Mort subite

Avant-hier vendredi, Madame Loriot, âgée d'une soixante d'années, demeurant 13, rue du Chemin de fer, est décédée subitement en son domicile.

Vers 6 heures du soir, cette dame, rentrant de faire ses provisions, s'arrêta quelques instants pour causer avec une de ses voisines, puis rentra chez elle. Elle n'éprouvait alors aucun malaise. Quelques minutes après les habitants de la maison entendirent, venant de chez elle un bruit sourd qui les inquiétèrent. Un jeune homme posa une échelle contre sa fenêtre, située au premier étage, et aperçut alors le corps de la pauvre femme étendu sur le parquet. On requit un serrurier. La porte ouverte, on s'empressa autour de Madame Loriot, mais, malgré tous les soins, on n'a pu la rappeler à la vie. M. le Dr Caire a déclaré qu'elle avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Henri Brunet, rue du Grand Champs, 1; Clémence Despois, rue du Sergent Bobillot; Legouhy Pierre, 13, rue du Chemin-de-Fer.

Publications. — M. Ruez, à Nanterre, et Mlle Delabrosse, à Rueil (S.-et-O.); M. Cauchois et Mlle Maurage; M. Clément et Mlle Penin.

Décès. — Mme Boustière, 43 ans, 4, rue du Marché; Mme Vve Lorion, 72 ans, 13, rue du Chemin-de-Fer.

LE JOUR DE LA VENGEANCE

Le bronze menaçant vient de sonner vengeance.
Debout peuple français, debout peuple chéri!
Ceint de la noble épée et du drapeau de France,
Il te faut châtier ton mortel ennemi.
Supporte sans faiblir les longs éclairs féroces
Qui scintillent toujours de ses regards envieux.
Il te faut souvenir des supplices atroces
Auxquels furent voués naguère tes aïeux.

Aux armes, jeunes volontaires,
Jeunes émules de Marceau.
Suivez les traces de vos pères,
Défendez l'honneur du Drapeau

Le son pur des clairons à l'aube matinale.
Le bruit retentissant de la voix des canons.
Annonceront joyeux, l'entrée triomphale.
Que feront dans Berlin nos hardis bataillons.
Malgré tes vains efforts nos guerriers héroïques,
Quand même! élèveront sur les débris fumants,
Du palais de ton roi, monarque despotique,
La douce Liberté aux rayons bienfaisants.

Lorsque de ton pays ou tu trônes barbare,
Le vaincu d'autrefois, le vainqueur d'aujourd'hui
T'aura dépossédé! tu t'en iras avare,
Triste, envieux chercher un fugitif abri.
En cet instant suprême, o sagesse infinie,
Songeras-tu peut être à ce pacte amical.
Réunissant deux sœurs, la France, la Russie.
Qui ne veulent que le bien, et punissent le mal.

A. [illegible]

NOUVELLE A LA MAIN

Au dessert, un convive raconte les dernières paroles de Jean Hiroux qui, à travers la lunette de l'échafaud, a jeté un coup d'œil sur le panier fatal.

— Pardon, mon ami, dit le condamné au bourreau; j'ai droit à du son, et on me donne de la sciure de bois! Je ne veux pas attraper de boutons!

L'enfant de la maison, le jeune Gabriel qui a écouté l'histoire avec intérêt, se tourne vers le conteur, un bon gros à la face bourgeonnante :

— Alors, toi, c'est donc que t'as mis ta tête dans la sciure de bois?

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Quelques mots sur l'Acétylène

L'acétylène est un carbure d'hydrogène qui possède la propriété de brûler avec une flamme très éclairante, grâce à la très forte proportion de carbone qu'il contient.

Ce gaz fut découvert en 1836 par Davy, et fut l'objet d'études suivies en 1862 par M. Berthelot qui, dans une expérience mémorable, réussit à en faire la synthèse en combinant les deux éléments, charbon et hydrogène, sous l'influence de l'arc électrique.

D'autre part on savait que le carbure de calcium impur obtenu avec difficulté dans les laboratoires, se décomposait au contact de l'eau en donnant un dégagement de gaz ou prédominait l'acétylène.

Mais il appartenait à M. Moissan, le savant chimiste, de donner le moyen de fabriquer par grandes quantités le carbure de calcium pur, et par conséquent d'obtenir l'acétylène pur.

C'est en mettant la chaux et le charbon dans le four électrique de son invention et en les soumettant à la température énorme de 3,000 degrés au moyen d'un puissant courant électrique.

Cette température n'avait pas encore été atteinte jusqu'ici, car Debray n'avait pas dépassé 2,000 degrés lorsqu'il opéra la fusion du platine au moyen du chalumeau oxhydrique.

A cette température de 3,000 degrés, la chaux et le charbon entrant en fusion et se combinent pour donner le carbure de calcium qui se solidifie en se refroidissant.

C'est ce carbure de calcium pur, qui mis en contact avec l'eau, décompose celle-ci en redonnant d'une part de la chaux qui se dépose dans le liquide, et d'autre part, avec l'hydrogène de l'eau, ce précieux carbure d'hydrogène appelé acétylène.

Ajoutons que les puissants moyens dont on dispose aujourd'hui dans les usines électriques permettent de fabriquer de grandes quantités de carbure de calcium, de sorte que le prix de ce produit qui était au début de 300 francs les 100 kilos est tombé à 45 francs.

Si l'on calcule que le kilog de carbure de calcium dégage 300 litres d'acétylène, cela remet le prix du mètre cube d'acétylène à 1 fr. 50 environ, c'est-à-dire que ce gaz coûte encore quatre ou cinq fois plus que le gaz ordinaire; mais il faut remarquer que d'après les essais nombreux et journaliers, le pouvoir éclairant de l'acétylène à volume égal est quinze fois plus puissant que celui du gaz d'éclairage. Cela revient à dire qu'à éclairage égal, l'acétylène revient trois fois moins cher que le gaz ordinaire.

Il restait toutefois à trouver un appareil pratique et portatif, ou du moins peu encombrant, pour faire de l'acétylène le véritable éclairage domestique.

Il est nécessaire pour obtenir une flamme brillante ne donnant pas de fumée, de faire arriver sous une certaine pression le gaz au bec brûleur.

M. Bullier préparateur de M. Moissan a imaginé et construit un appareil qui fonctionne très bien.

Il en existe sans doute d'autres, et un de nos compatriotes M. Hautefeuille, vient d'en installer un dans l'usine de son beau-père, M. Trotry-Letouche; les résultats sont absolument concluants.

Nous devons cependant faire une réserve: si l'on fait brûler l'acétylène au moyen des récents appareils les plus perfectionnés, dans une pièce fermée, on constate une certaine odeur allacée due à des quantités très minimes de gaz qui échappent à la combustion; c'est là un inconvénient que l'on trouvera sans doute moyen de faire disparaître, mais qui jusqu'à présent empêche l'emploi des lampes portatives à acétylène de se répandre pour l'éclairage des appartements.

Il faut du reste dans la construction des appareils éviter l'emploi du cuivre qui est fortement attaqué par l'acétylène.

Comme conclusion, l'emploi du mode d'éclairage par l'acétylène est actuellement tout indiqué pour les ateliers et magasins suffisamment aérés, pour tous les travaux de nuit en plein air, pour les baraques des fêtes foraines, etc.

Mais un des grands avantages que ni l'électricité, ni l'acétylène n'ont pu encore enlever au gaz ordinaire, c'est l'application au chauffage et à la force motrice.

Nous croyons que sur ce terrain les compagnies d'éclairage par le gaz peuvent encore dormir tranquilles, au moins pour un certain temps.

A. Neveu.

COMPAGNIE
des Chemins de fer de l'Ouest

VOYAGES
A PRIX RÉDUITS

I. — BILLETS D'EXCURSIONS
(délivrés de Mai à Octobre

1° Billets d'excursion, valables pendant un mois, (4 itinéraires variant entre 50 et 115 francs en 1re classe et 40 et 100 francs en 2e classe.

2° Billets d'excursion, de Paris au Mont Saint-Michel, valable pendant 6 jours.
1re classe 47 fr. 70; 2e classe 36 fr. 30; 3e classe 27 fr. 25.

3° Billets d'excursion à Jersey (par Carteret et Gorey), valables pendant un mois et comprenant la traversée en bateau de France à Jersey.
1re classe 63 fr. 15; 2e classe 44 fr. 25; 3e classe 29 fr. 25.

II. — BILLETS D'EXCURSIONS
(délivrés toute l'année)

1° Billets d'excursion à Jersey (par Granville), valables pendant un mois, et comprenant la traversée en bateau de France à Jersey.
1re classe 70 fr. 10; 2e classe 49 fr. 05; 3e classe 35 fr. 25.

2° Billets d'excursion à Jersey (par Granville ou Saint-Malo), permettant d'effectuer l'excursion au Mont Saint-Michel.
3e classe 78 fr.; 2e classe 55 fr. 40; 3e classe 40 fr. 15.

1° Billets d'excursion circulaire en Bretagne, valables pendant 30 jours.
Itinéraire : Rennes, Saint-Malot, Saint-Servan, Saint-Brieuc, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Quiberon, Vannes, Le Croisic, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.
1e classe 65 francs; 2e classe 50 francs.

III. — BAINS DE MER ET EAUX THERMALES

1. Billets de Bains de Mer (délivrés du 1er Mai au 31 Octobre) valables pendant 4 ou 33 jours, suivant la distance.

2° Abonnements de Bains de Mer, mensuels ou trimestriels, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix des abonnements ordinaires de même durée, et délivrés à toute personne qui prend 3 billets au moins, pour des membres de sa famille, allant résider sous le même toit, dans l'une des stations balnéaires ou thermales du réseau.

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.

ANNONCES

Etude de Me BOURGOIN, notaire à Nanterre (Seine)

ADJUDICATION VOLONTAIRE
Même sur une seule enchère
A Nanterre
En l'étude et par le ministère de Me BOURGOIN, notaire
Le Dimanche 17 Mai 1896 à 2 heures de relevée

D'UNE PROPRIÉTÉ
Servant actuellement de fabrique de Vinaigre et Moutarde et pouvant servir à toute autre industrie
Située à Nanterre, Route de Paris n° 10 & 12

DÉSIGNATION :

Une propriété située à Nanterre, route de Paris, numéro 10 et 12 ayant accès par une porte cochère sur le numéro 10, élevée partie sur terre plein et partie sur sous-sol.

D'un rez de chaussée comprenant :

Au numéro 10 : corridor, cuisine, salle à manger.

Au numéro 12 : cuisine, salle à manger et chambre à coucher.

D'un premier étage s'étendant sur les numéros 10 et 12, auquel on accède un escalier se trouvant dans la cour et comprenant une cuisine, un cabinet et trois chambres.

Grenier sur le tout couvert en tuiles.

Jardin, cour, puits et cabinets d'aisances.

Dans la cour, cellier avec grenier au dessus.

Au fond de la cour, remise servant de cave, grange et écurie; grenier sur le tout, couvert en tuiles.

Le tout, d'une contenance d'environ 600 mètres, tient par devant à la route de Paris, par derrière la rue des Suisses, d'un côté, à droite, M. Breton et d'autre côté, à gauche M. Lafleur.

Entrée en jouissance le 1er Juillet 1896

MISE A PRIX 8,000 FRANCS
Revenu par bail 800 francs

Consignation pour enchérir : 9 0/0 de la mise à prix.

S'adresser pour visiter, sur les lieux; et pour tous renseignements, à Me BOURGOIN, notaire à Nanterre, dépositaire du cahier des charges.

LA FIANCÉE DU FRANC-TIREUR

NOUVELLE

par

MARC MARIO

Gustave Rolland n'aurait pas été soldat, s'il avait voulu.

Cet enfant des faubourgs de Paris, ce gamin que les bals de Montmartre connaissaient mieux que les ateliers, cet irrégulier gouailleur et bon enfant, honnête et généreux, Gugusse, — ainsi que ses amis l'appelaient, — était loin d'avoir la taille réglementaire; si bien que quand la guerre fut déclarée et qu'il se présenta à la mairie du XVIIIe, on ne l'accepta pas, et que, plus tard, au mois de septembre, quand on appela sous les drapeaux la classe 1870 pour opposer cinq cent mille poitrines de plus à la marche brutale de l'envahisseur, le conseil de révision l'ajourna.

Gugusse avait vingt ans passés pourtant, et, si la nature ne lui avait pas donné la taille d'un homme, elle lui avait, par compensation, mis dans le cœur les forces affectives les plus puissantes et les plus vives. Gugusse aimait des êtres chers : sa vieille mère, infirme depuis qu'elle l'avait mis au monde et qui constituait toute sa famille, et Mélie, Amélie Duchemin, une jeune blanchisseuse, du même âge que lui, qui habitait une maison voisine et à qu'il avait donné, depuis l'enfance, tout ce que l'amour filial avait laissé de libre en son cœur.

Mélie était une de ces ravissantes Parisiennes bien plus belles sous la coquette robe de percale troussée de leurs mains que d'autres sous les toilettes de soie façonnées par les grandes couturières. Elle avait le plus joli minois qu'on puisse voir, les plus beaux yeux qu'il soit possible de rencontrer, les cheveux les plus épais et les plus blonds, la taille la plus fine et la mieux moulée; et, avec ces trésors naturels, un cœur d'or, mais un cœur à l'amour robuste et sain, qui appartenait à celui qu'elle considérait comme son fiancé.

L'amour rend toujours un peu égoïste et la crainte de perdre l'être aimé fait oublier par moment des sentiments qui devraient être inoubliables; c'est pour cela que Mélie et la vieille mère Rolland ne purent s'empêcher de ressentir une joie bien douce lorsqu'elles apprirent la décision du conseil de révision.

Gugusse ne partirait pas!... La guerre, l'horrible guerre, ne l'enlèverait pas, — pour toujours peut-être, — à leur amour.

Mais le vaillant jeune homme avait senti en son âme un amer dépit en se voyant refuser le droit de défendre son pays et de courir à la frontière avec ses amis.

— Trop petit!... Ils croyent donc que je ne suis pas un homme?... se dit-il avec une fierté blessée.

Et, sans rien dire à sa mère ni à sa fiancée, Gugusse se rendit au quartier du Panthéon, car il avait appris qu'on y formait un bataillon de francs-tireurs.

On l'accepta, car, dans ces vaillantes légions qui ont arrosé de leur sang tant de champs de bataille, exemptes des prescriptions réglementaires, on ne demandait aux volontaires que le courage et cette furia francese qui fait les intrépides héros d'avant garde.

Mélie, malgré la tristesse de son âme, dut contenir ses larmes, car elle comprenait que son fiancé avait un devoir sacré à remplir, le devoir de voler à la défense de la Patrie envahie, ensanglantée et dévastée par les hordes germaines. Non seulement elle se tut, mais, vaillante fille, elle laissa parler son âme de Française plus haut que son cœur d'amante, et, dans le baiser ardent que ses lèvres donnèrent au fiancé qui partait, il y avait cette phrase éloquente :

— Va!... Tu fais bien et je t'aime davantage.

— Merci, dit Gugusse, en serrant une dernière fois Mélie contre son cœur; j'ai maintenant mon passe-port pour la victoire!... En avant!

Elles furent longues les semaines sans lettres, pleines des plus douloureuses appréhensions et des angoisses de tous les instants! Elles furent tristes et longues les nuits sans sommeil et les journées sans sa présence!...

Et ces craintes indicibles, lorsque les journaux disaient que le bataillon de Gugusse avait donné avec une ardeur telle que plus de la moitié avait trouvé la mort!...

Et les larmes de la vieille mère Rolland, près de qui Mélie devait maintenant remplacer le fils absent, coulaient!...

Un jour, une lettre arriva.

Gugusse annonçait que son bataillon, cruellement décimé, venait d'être informé que l'on marchait sur Paris, dont l'armée de Frédéric-Charles s'apprêtait à faire le blocus.

Mélie voulut savoir ce qui se passait.

Elle courut, elle s'informa; elle apprit que les francs-tireurs arrivaient du côté de Joinville-le-Pont.

Alors elle quitta l'atelier; elle courut à la rencontre de son fiancé; elle arriva au moment où s'engageait la terrible bataille qui rougit du sang de plusieurs mille braves le plateau de Champigny.

Elle chercha, la courageuse fille, elle suivit la mêlée, fouillant les groupes compacts et les cadavres amoncelés, aveuglée et assourdie par son amour, sans crainte de la mort qu'elle bravait cent fois par minute et demandant à tous les visages noirs de fumée ou empourprés de fureur les traits de celui qu'elle aimait.

Elle le vit, enfin, elle le reconnut!...

(*A suivre.*)

Jour de noces. La famille s'est retirée, Guibollard reste seul en face de sa fiancée. Au bout d'un quart d'heure de silence et d'hésitation, il se décide à prendre la parole.

D'une voix émue : Ça va toujours bien.

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la *Société des Gens de Lettres*.